

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale. <https://medical.ffessm.fr/listes-indicatives-de-contre-indications>

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
Cardiologie	Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillé Maladie de Rendu-Osler	Cardiopathie congénitale(*) Valvulopathies(*) Coronaropathies(*) Traitement par anti-arythmique(*) Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale(*) Shunt droit-gauche(*) Hypertension artérielle non contrôlée
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétro-mastoidien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Déficit auditif bilatéral(*) Chirurgie otologique Polypose naso-sinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno barique Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise vertigineuse Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire supérieure. ou égale à 50%(consolidé après 6 mois) Perforation tympanique et aérateurs transtympaniques Barotraumatismes ou accident de désaturation de l'oreille interne(*)
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Chirurgie pulmonaire	Asthme(*) Pneumothorax spontané ou traumatique(*) Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitrorétinienne: 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale(*)
Neurologie	Pertes de connaissance itératives Éfraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave(*) Maladie de Parkinson, maladie neurodégénérative* Sclérose en plaques* Accident vasculaire cérébral* Paralysie cérébrale* Épilepsie
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë, consommation de cannabis ou autres substances addictives Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité* Troubles du comportement alimentaire* Affections psychiatriques stabilisées*
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition	Trouble de la crase sanguine découvert lors d'un bilan d'une affection thrombo-embolique Hémophiles(*) Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par antidiabétiques oraux hypoglycémiantes	Diabète traité par insuline(*), Diabète traité par biguanides(*) Tétanie / Spasmophilie, Troubles métaboliques ou endocriniens sévères
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro oesophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.		



USOM PLONGÉE
CSCS - 3, rue Ambroise Croizat
14120 MONDEVILLE
☎ 02.31.84.95.75

PHOTO
(à coller)
Merci !

FICHE D'INSCRIPTION

Années 20..... / 20.....

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

PROFESSION :

MAIL :

☎ PERSONNEL : ☎ PORTABLE :

NÉ(E) LE : À :

ASSURANCE INDIVIDUELLE :

L'assurance responsabilité civile obligatoire est comprise dans la licence.
Une assurance complémentaire peut être souscrite auprès de Lafont Assurances
(<https://ffessm.lafont-assurances.com/>), partenaire de la FFESSM, ou de tout autre assureur.

EN CAS D'ACCIDENT, PRÉVENIR :

NOM :

PRÉNOM :

☎ :

ALERGIE ASPIRINE : OUI NON AUTRE :

J'autorise la diffusion de ma photographie sur le site du club : OUI NON

Le règlement intérieur est à la disposition des adhérents au local.

site du club : <https://www.usom-plongee14.fr/>

FORMATIONS ET DIPLÔMES

Je suis :	<input type="checkbox"/> Débutant <input type="checkbox"/> Plongeur niveau 1 <input type="checkbox"/> Plongeur Autonome PA20 <input type="checkbox"/> Plongeur Encadré PE40 <input type="checkbox"/> Plongeur niveau 2 <input type="checkbox"/> Plongeur Autonome PA40 <input type="checkbox"/> Plongeur Encadré PE60 <input type="checkbox"/> Plongeur niveau 3 <input type="checkbox"/> Guide de palanquée <input type="checkbox"/> Directeur de plongée <input type="checkbox"/> autre :	<input type="checkbox"/> Plongeur Nitrox (<input type="checkbox"/> confirmé) <input type="checkbox"/> RIFAP <input type="checkbox"/> TIV (certificat n°) <input type="checkbox"/> Enseignant niveau 1 (initiateur) <input type="checkbox"/> Enseignant niveau 2 (GP + initiateur) <input type="checkbox"/> Enseignant niveau 3 (MF1 ou BEES1) <input type="checkbox"/> Enseignant niveau 4 (MF2 ou BEES2) <input type="checkbox"/> ANTEOR (Animer l'apprentissage des techniques d'oxygénothérapie – réanimation)
Je souhaite passer :	<input type="checkbox"/> Plongeur niveau 1 <input type="checkbox"/> Plongeur Autonome PA20 <input type="checkbox"/> Plongeur Encadré PE40 <input type="checkbox"/> Plongeur niveau 2 <input type="checkbox"/> Plongeur Autonome PA40 <input type="checkbox"/> Plongeur Encadré PE60 <input type="checkbox"/> Plongeur niveau 3 <input type="checkbox"/> Guide de palanquée	<input type="checkbox"/> Plongeur Nitrox (<input type="checkbox"/> confirmé) <input type="checkbox"/> RIFAP (Réaction et Intervention Face à un Accident de Plongée) <input type="checkbox"/> TIV (Technicien d'Inspection Visuelle) <input type="checkbox"/> Initiateur <input type="checkbox"/> autre :
Je possède :	<input type="checkbox"/> la carte mer <input type="checkbox"/> le permis bateau côtier	<input type="checkbox"/> le permis bateau hauturier <input type="checkbox"/> le certificat de radiotéléphoniste restreint
Éléments financiers Montant total (inscription et formations) :		

RECAPITULATIF des ÉLÉMENTS du DOSSIER

Médical :

- un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique des activités subaquatiques comprenant la liste des contre-indications à remettre au club (ci-joint)
- un CACI à la pratique des activités subaquatiques comprenant la liste des contre-indications à conserver par le licencié et à présenter à chaque plongée

Administratif :

- une photo d'identité collée sur le dossier
- une autorisation parentale pour les mineurs (s'adresser aux secrétaires)

Paiement :

- par chèque(s) à l'inscription à l'ordre de USOM Plongée
- par carte bancaire sur le site HelloAsso (cf. document tarification joint)

Autre :

- Assurance individuelle prise directement auprès de <https://ffessm.lafont-assurances.com/>

Fait à : Le :

Signature :

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur , Exerçant à

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM : PRÉNOM : Né(e) le :/...../.....

Vous êtes médecin : généraliste du sport fédéral n°
 diplômé de médecine subaquatique autre :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques de loisir **en pratique, encadrement et enseignement** (*ayer éventuellement une des trois mentions si nécessaire*)

Ou bien seulement (cocher) :

<input type="checkbox"/> Des Activités en Scaphandre Autonome
<input type="checkbox"/> Des Activités en Apnée
<input type="checkbox"/> Des Activités de nage avec Accessoires

de la ou des activité(s) suivante(s) **EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

.....

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> TRIMIX hypoxique | <input type="checkbox"/> APNÉE en PROFONDEUR > 6m en compétition |
| <input type="checkbox"/> Pratique HANDISUB | <input type="checkbox"/> Reprise de l'activité après accident de plongée |

Conseil(s) de prévention s'il existe un ou des facteurs de risque tels que cardiovasculaires ou rachidiens (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) relatif(s) au :

- risque d'accident de désaturation risque d'œdème pulmonaire d'immersion autres restrictions

Nombre de cochées (*obligatoire*) :

Pour la pratique HANDISUB se référer au site : <https://handisub.ffessm.fr>

Les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical préalable à la pratique des activités subaquatiques fédérales, la liste des contre-indications et les conseils relatifs aux restrictions de pratique sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <https://medical.ffessm.fr>

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant

Fait à : Signature et cachet :

Le :/...../.....